PRÉFÈTE
DE LA GIRONDE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Service Procédures Environnementales et Utilité Publique

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

prescrivant une enquête publique dans le cadre des demandes d'autorisation environnementale et d'occupation temporaire du domaine public maritime pour l'actualisation du dispositif d'organisation en mer de zones de mouillages et d'équipements légers sur le domaine public maritime naturel du littoral intra-bassin de la commune de Lège-Cap-Ferret (33 950)

****

Une enquête publique unique est prescrite sur le territoire de la commune de Lège-Cap-Ferret qui se déroulera **du 28 septembre 2026 au 12 octobre 2026, inclus** afin de recueillir l'avis du public dans le cadre de la demande d'autorisation environnementale et de la demande d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public maritime, pour l'actualisation du dispositif d'organisation en mer de zones de mouillages et d'équipements légers sur le domaine public maritime naturel du littoral intra-bassin de la commune de Lège-Cap-Ferret.

Pendant l'enquête publique unique, qui se déroulera **28 septembre 2026 au 12 octobre 2026**, l'intégralité des deux dossiers (la demande d'autorisation environnementale et la demande d'occupation temporaire du domaine public maritime) avec les avis requis des organismes consultés au titre des procédures sollicitées, seront disponibles à l'annexe de la mairie de Lège-Cap-Ferret, Mairie du Canon, pôle maritime, avenue de Bordeaux, le Canon, 33950 Lège-Cap-Ferret, horaires du lundi au jeudi de 08h30 à 12h30 de 14h00 à 17h30 ; le vendredi de 08h30 à 12h30 de 14h00 à 16h30 et le samedi de 09h00 à 12h00

Le dossier d'enquête publique unique est consultable, pendant toute la durée de l'enquête sur le site internet des services de l'État en Gironde : www.gironde.gouv.fr, rubriques « Publications », « Publications-legales », « Enquetes-publiquesconsultations-du-public-declarations-d-intention-decisions-examen-cas-par-cas », « Enquete-publiqueConsultation-du-public-2026 »

Par ailleurs, en application des dispositions de l'article L.123-12 du Code de l'environnement, un accès gratuit au dossier est également garanti par un poste informatique, dans le hall de la cité administrative, 2 rue Jules Ferry, 33090 Bordeaux (horaires 8h30 à 12h00 et 13h30 à 16h00) et dans les espaces France services du département.

Des informations relatives au dossier peuvent être obtenues, pendant l'enquête auprès du représentant du maître d'ouvrage, M. Frédéric Bergez-Casalou : 05 56 03 84 00.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public peut consigner ses observations sur un registre d'enquête, paraphés par la commissaire enquêtrice et ouvert par M. le maire, qui sera mis à disposition du public en mairie de Lège-Cap-Ferret.

Les observations et propositions relatives au projet pourront être adressées par écrit, du 1er jour de l'enquête (28 septembre 2026) et jusqu'à sa clôture (12 octobre 2026 inclus) à la commissaire enquêtrice soit :

– par dépôt sur le registre ouvert à cet effet à la mairie annexe de Lège-Cap-Ferret, mairie du Canon ;

– par correspondance (le cachet de la poste faisant foi) adressée à l'attention de la commissaire enquêtrice à la mairie du Canon à Lège-Cap-Ferret à : Mairie du Canon, pôle maritime, Avenue de Bordeaux, le Canon, 33950 Lège-Cap-Ferret ;

– par courriel à l'adresse suivante : **ddtm-spe1@gironde.gouv.fr**

Les observations et propositions du public transmises par voie postale, ou communiquées à la commissaire enquêtrice lors de ses permanences seront consultables et annexées au registre d'enquête déposé en la mairie du Canon, annexe de la mairie de Lège-Cap-Ferret.

La commissaire enquêtrice se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations à l'annexe de la mairie de Lège-Cap-Ferret, mairie du Canon :
- le 28 septembre 2026 de 9h00 à 12h00,
- le 03 octobre de 09h00 à 12h00,
- le 12 octobre de 14h00 à 17h00. Les permanences se dérouleront dans la salle de réunion de la mairie du Canon.

Les observations et propositions du public transmises par voie postale, ou communiquées à la commissaire enquêtrice lors de ses permanences, seront annexées au registre d'enquête publique.

À la fin de l'enquête, le rapport et les conclusions de la commissaire enquêtrice seront consultables pendant un an en mairie de Lège-Cap-Ferret, ainsi qu'à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde – Service Procédures Environnementales et Utilité Publique- et sur le site internet des services de l'État en Gironde : www.gironde.gouv.fr/publications/publications-legales.

Madame Agnès BASSEZ, retraitée de la Gendarmerie Nationale, est désignée en qualité de commissaire enquêtrice titulaire pour conduire l'enquête publique.

Monsieur Yves DELORME, retraité de l'Armée de Terre, est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant, pour intervenir en cas de remplacement de la commissaire enquêtrice.

La préfète de la Gironde est compétente pour statuer sur la demande d'autorisation environnementale et la demande d'autorisation temporaire du domaine public maritime.

***